

COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2001

COMPTE RENDU DE SEANCE

Membres du Syndicat en exercice : 56

Votants : 36

Date de convocation : 15 Juin 2001

Affichage : 02 Juillet 2001

Exécutoire :

Délégués titulaires présents : MM GRELLIER Jean, BEALU Norbert, POTIRON Jean-Louis, MME ROUYER Colette, REGNIER Dominique, PILLET Denise, MM GEAY Bernard, , POUPIN Pierre, , CHARRUYER François, PROUST Adrien, PROUST Bernard, MASSE Jacques, BOUTIN Dominique , SOUMASSIERE Michel, GAUTRON Yves, MASSE Michel, GUILLEMET Pascal, MME JEAN BAPTISTE Colette, MM DAGUERRE Jean-Yves, PRINCAY Jacky, RENOU Christian, DUTAUD Gilbert, , DIEUMEGARD Jacques, DORIGO Pierre, GIRARD René, MIGEON Bernard, MME DUDRESNAY Marie-Gabrielle, MM DENIS Luc, , AUBIN Claude, VERGNAULT Jannick, GAUDICHEAU Jean-Jacques, FOUCHEREAU Jean-Marie, JOLIVET Henri, BIRONNEAU Jean-Pierre.

Délégués suppléants présents : Néant

Absents excusés: MM. BONNEAU Jean-Claude, GUILLET Jean-Marie, BERNIER Jean-Michel, TRICOT Dominique, ROUGER Berty, GABORIEAU Joseph, ROULLEAU Claude, MME RENAUDIN Aline, MM MAGNAN Paul, PROUST Francis, HEURTEBISE Michel, GIRARD Claude, FAUCHER Bernard, BOUDINET Jean-Claude, MME VERGNAUD Renée, M le Président de la CAN, MM FERJOU Claude, COUSIN Guy, RICHARD Jacky, PAINEAU Bernard.

Pouvoirs : M. BERNIER Jean-Michel donne pouvoir à M. POTIRON Jean-Louis, M. MAGNAN Paul donne pouvoir à M. PROUST Bernard.

Secrétaire de Séance : M. VERGNAULT Jannick

COMPTE DE GESTION 2000

Les comptes de résultats de l'exercice 2000 dressés par M. le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte de gestion peut être certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrits dans les documents du compte administratif 2000.

Délibération N°290601-00

COMPTE ADMINISTRATIF 2000

L'examen des comptes de résultats de l'exercice 2000 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 065 821,48 F contre 101 395,62 F de déficit d'investissement de clôture.

Il est constaté des restes à réaliser de 3 257 000,00 F en dépense d'investissement et 3 120 000,00 F en recette d'investissement. Le besoin d'autofinancement est de 238 395,62 F pour rétablir l'équilibre de cette section. Un montant de 54 395,62 F est proposé au crédit de la section d'investissement par affectation du résultat de fonctionnement 2000 et le solde, soit 184 000 F, sera affecté au compte 006 « *autofinancement complémentaire* » de la section de fonctionnement lors de l'établissement du budget supplémentaire. Au total c'est un report de 1 011 425,86 F qui sera affecté sur la section de fonctionnement.

Après mise au vote par le doyen d'âge, le Comité Sydical adopte à l'unanimité le compte administratif 2000.

Délibération N° 290601-01

REGLEMENT INTERIEUR

Mr le Président présente le projet de règlement intérieur, identique à celui appliqué antérieurement au renouvellement de l'assemblée et qui a été examiné par les membres du Bureau. L'Assemblée Syndicale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le règlement intérieur tel que proposé.

Délibération N° 290601-02

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le différé d'encaissement des titres de recettes par rapport au paiement des dépenses, conduit le Smited à ouvrir une ligne de trésorerie par signature d'un contrat avec un organisme bancaire. La Caisse d'Épargne propose les meilleures conditions.

M. le Président sollicite l'autorisation de signer un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant de 5 000 000,00 de Francs et d'imputer les frais financiers sur le service traitement des déchets.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président à signer un contrat d'ouverture d'une ligne trésorerie pour un montant de 5 000 000 Frs et d'imputer les frais financiers sur le service traitement des déchets.

Délibération N°290601-03

CREATION D'UNE COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE :

CLIS « La Loge »

Le décret n° 93-1410, du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975 et ses décrets d'application, prévoit en son titre II la création de Commissions Locales d'Information et de Surveillance par M. le Préfet.

M. le Président demande l'autorisation du Comité Syndical pour solliciter M. le Préfet afin qu'il désigne dans les conditions prévues par ce décret, une Commission Locale d'Information et de Surveillance des installations de traitement du centre de stockage de La Loge, Commune de Coulonges Thouarsais.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical autorisent M. le Président à solliciter M. le Préfet afin que soit créée une CLIS « La Loge ».

Délibération N°290601-04

Décision Modificative n°1 : TRANSFERT D'ACTIF SIVOM DU PAYS THOUARSAIS

Le transfert avec reprise d'exploitation par le Smited du site de La Loge est assorti d'opérations comptables relatives au transfert des valeurs immobilières et mobilières du site.

Les opérations se traduisent par les inscriptions suivantes:

Débit au compte 2113 de 507 899,42 F
Débit au compte 2121 de 119 472,10 F
Débit au compte 1027 de 119 472,10 F
Crédit au compte 1027 de 627 371,52 F
Crédit au compte 1687 de 119 472,10 F

Ces montants correspondent aux valeurs des terrains (13ha08a70ca) et des travaux non amortis correspondant à la dette en cours.

Ces opérations seront complétées par des opérations non budgétaires permettant de constater la valeur des travaux amortis sur le site selon le tableau annexé.

M. le Président propose d'inscrire ces crédits par Décision Modificative n° 1 portée au Budget.

Il propose également de modifier les inscriptions de crédits de la façon suivante :

Décision modificative :

6132 Location immobilière - 500 000,00

6135 Location mobilière 500 000,00

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité

Délibérations N° 290601-05

RECHERCHE DE SITES DE TRAITEMENT

M. le Président relate les différentes étapes dont la Presse locale s'est faite l'écho ces derniers jours et il informe l'Assemblée de la réunion qui a eu lieu le 21 Juin à Vautebis, réunion à laquelle étaient conviés les propriétaires et les exploitants concernés par le projet de création d'un parc d'activité déchets. Cette réunion, ayant été interrompue par l'arrivée de musiciens, n'a malheureusement pas permis de répondre aux questions des invités. Toutefois, la discussion a pu s'engager et le Smited propose dans un second temps de demander l'avis des conseils municipaux et du conseil communautaire afin de travailler de façon précise sur l'élaboration du projet qui, rappelons-le sera le fruit d'un travail collectif.

Mr le Président donne la parole à Mr Grellier, 1^{er} vice-président, présent lors de la réunion du 21 juin. M. Grellier souligne qu'il est nécessaire de répondre aux questions des habitants. Il insiste sur le fait que « *le Smited s'affaire depuis plusieurs mois à remettre en état le Centre d'Enfouissement techniques de « La Loge » afin que ce dernier soit exploité dans les meilleures conditions : de nombreux travaux ont été lancés dont la réalisation de casiers de stockage en conformité avec la législation (remise en état des fonds de fouilles, curage à certains endroits, mise en sécurité des casiers antérieurement exploités...)* Le Smited veut exploiter seul et dans les meilleures conditions possibles ses installations. La problématique déchets se pose aujourd'hui et aujourd'hui seulement car le Smited prospecte actuellement pour l'avenir des déchets des Deux-Sèviens avec un projet Deux-Sèvien. Il ne faut surtout pas oublier que nos déchets sont actuellement accueillis dans les départements voisins et qu'une solution intra-muros doit être trouvée.

Il faut maintenant s'appuyer sur les gens qui veulent dialoguer et nous remercions le Maire et les Conseillers Municipaux de Vautebis. »

M. Guillemet, délégué du Smited et 1^{er} Adjoint du Maire de Vautebis prend la parole. Il informe que « *la Communauté de Communes de Ménigoute a débattu du projet le jeudi 28 juin. Lors de la réunion, M. le Maire de Chantecorps et son Conseil Municipal qui avait refusé le projet antérieurement, a convenu qu'il devait accepter le dialogue avec le Smited.*

Quant à la commune de Vautebis, le 12 juillet prochain, le Conseil Municipal proposera la création d'une Commission d'Audience Publique.

Tout à fait pratiquement, M. Guillemet informe qu'il ne faut pas envisager de stocker des déchets bruts mais qu'un procédé de pré-traitement serait souhaitable en amont. »

M. Poupin, membre du Smited, demande à ce que « *les élus du Smited tiennent des réunions d'informations dans les communes de Vautebis et Chantecorps.* »

Mme Régnier, déléguée du Smited, demande à ce que « *les habitants des 2 communes concernées intègrent le groupe de travail du Smited afin de les associer aux travaux d'élaboration du projet.* »

M. le Président rappelle que cette association s'effectue dans le cadre de la CDEI (Commission Départementale d'Expertises et d'Informations). En effet, la CDEI est un groupe de travail où sont représentés les élus du Smited, du Département, les représentants de l'Etat, de la Région et bien entendu les associations départementales représentatives de l'environnement et de la consommation.

M. Potiron, délégué du Smited et Conseiller Général, souhaite inviter « *les habitants des Communes de Vautebis et Chantecorps à visiter le Centre d'Enfouissement Technique de La Loge afin que la visite guidée soit source d'informations sur l'état actuel des travaux, début d'une réhabilitation nécessaire et obligatoire du site. M. le Président explique qu'il convient de gérer l'exploitation actuelle mais également l'exploitation antérieure. M. Potiron poursuit et demande qu'une visite soit organisée chez Séché Environnement près de Laval afin de montrer ce qui est un modèle d'exploitation pour le Smited. Enfin, il serait souhaitable de montrer une décharge réhabilitée après exploitation par un établissement public.*

En ce qui concerne la communication, M. Potiron déplore le manque de réactivité du Cabinet de Communication choisi par le Smited, il y a 1 an. Il est nécessaire de réagir face aux communiqués de l'Association d'opposition afin d'apporter les arguments de fond. Rappeler sereinement, que chaque commune avait, il y a encore que quelques années, sa décharge non contrôlée sur son territoire.

Une seconde lettre d'informations du Public (DSP : Deux-Sèvres Propres) est à élaborer maintenant. Le premier destiné uniquement aux élus Deux-Sévriens présentait le Smited. Aujourd'hui, il convient d'informer très largement les habitants du Département »

M. le Président informe l'Assemblée qu'une visite chez Séché Environnement est programmée le Vendredi 7 Septembre (Déplacement en autobus, visite gratuite, invitation des habitants des communes de Vautebis et Chantecorps programmée). Quant à la visite d'une ancienne décharge réhabilitée, M. le Président propose la visite de la décharge d'Exoudun propriété du SMC, exploitée pendant 15 ans par le SMC.

M. Poupin souhaite que « *la situation soit très claire dès maintenant avec le Cabinet de communication.* » M. le Président souhaite que la communication soit plus réactive et il demandera au Cabinet de communication de dresser une trame du DSP n°2 ainsi que de correspondre très régulièrement dans la Presse locale en collaboration avec les élus du Smited.

Dans le cadre de la recherche de sites de traitement et compte tenu des résultats des premières réunions d'information intervenues depuis le 22 mai, M. le Président propose à l'assemblée le plan d'action suivant :

Première étape : Constitution d'une commission d'audiences publiques

Information du public par mise à disposition des documents d'orientation et organisation de réunions publiques

Campagne de presse et information individuelle des Deux Sèvriens (dsp 2)

Visite de sites

Seconde étape : Recueil des avis des propriétaires et avis des conseils municipaux ainsi que de la Communauté de Communes du Pays Ménigoutais

Avis des services de l'Etat et du Comité Syndical du Smited

Troisième étape : Lancement des études de préqualification chez les propriétaires ayant donné leur accord

Quatrième étape : Exploitation des résultats - Conclusions

A l'issue de la quatrième étape le Smited décidera de la poursuite ou de l'abandon du projet sur les communes de Vautebis et Chantecorps .

Le comité syndical donne mandat au Président et aux membres du bureau pour qu'ils engagent avec les propriétaires et exploitants toutes négociations nécessaires à l'avancement du projet et au bon déroulement de la démarche.

Le Président est également autorisé à signer toutes conventions, actes et protocoles d'accords avec les propriétaires et exploitants pour que soient menées à bien les études.

Délibération N° 290601-06

APPEL D'OFFRES TRAVAUX LA LOGE-TRANCHE 2001-2002

Dans le cadre de la programmation de l'exploitation du site de La Loge, il est nécessaire que les travaux d'aménagement des casiers à exploiter soient anticipés de quelques mois de manière à assurer la continuité de l'exploitation.

Il est proposé au comité syndical de préparer le dossier de consultation préalable à l'attribution des marchés nécessaires à la réalisation de casiers de stockages dont l'exploitation interviendra au courant de l'année 2002.

Il demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres dès l'automne 2001 pour une réalisation des travaux à suivre.

Les crédits nécessaires à cette tranche de travaux seront inscrits dès le vote du Budget Supplémentaire qui interviendra avant l'attribution des marchés.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision de lancer l'appel d'offres à l'automne 2001 pour une réalisation des travaux à suivre et autorise M. le Président à inscrire au Budget Supplémentaire les crédits supplémentaires.

Délibération N° 290601-07

CONSULTATION & APPEL D'OFFRES :

ETUDES PREALABLES A L'ETABLISSEMENT D'UN DOSSIER D'ETUDE D'IMPACT

Dans le cadre des études de préqualification de site et expertises qui seront à réaliser sur le site pressenti favorable à l'implantation d'un parc de gestion des déchets, Monsieur le Président sollicite l'accord du Comité Syndical pour lancer les consultations et appels d'offres nécessaires à la réalisation des études d'expertises préalables à tout dépôt de dossier d'étude d'impact.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent M. le Président à lancer les consultations et appels d'offres nécessaires à la réalisation des études d'expertises préalables à tout dépôt de dossier d'étude d'impact et donnent mandat au Bureau pour lancer les consultations et retenir un bureau d'études capable d'accompagner le Maître d'ouvrage dans sa démarche.

Délibération N° 290601-08

SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

M. le Président expose qu'après avoir recueilli l'avis favorable des membres du bureau, un mémoire introductif d'instance a été transmis au tribunal administratif de manière à ce que le juge de cette instance statue sur le bien fondé de la décision de Monsieur le Président de la CAN de ne pas désigner de délégués au Smited au motif que « cette adhésion ne correspond pas juridiquement au souhait de la CAN ».

Le Comité Syndical approuve la démarche engagée par le Président sur décision du bureau et confirme la délégation du bureau d'ester en justice pour le compte du Syndicat.

Le Comité Syndical autorise également le Président à d'introduire tous recours en contentieux nécessaires à la réparation du préjudice causé par la décision de M. le Président de la CAN, si elle était jugée juridiquement infondée.

Délibération N° 290601-09

INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU BUREAU

Les membres du bureau se sont répartis les fonctions au sein de commissions de travail, délégations de fonction ont été données aux Vice-Présidents ayant en charge l'animation de ces commissions.

Après débat, une indemnité de 50% de l'indemnité maximale qui peut être attribuée aux présidents d'un EPCI de plus de 200 000 habitants sans fiscalité propre sera attribuée au Président. Les Membres du Bureau seront indemnisés de leurs frais de déplacement dans le cadre de leurs fonctions au sein du bureau du SMITED. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Délibération N° 290601-10

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le recrutement d'un technicien plus particulièrement chargé de la conduite du projet de réalisation d'un parc de gestion des déchets sera nécessaire dans les prochaines semaines. Il aura pour mission de conduire les études de pré-qualifications, d'analyser les besoins et attentes des habitants et des élus, de mettre en forme le cahier des charges du projet global, de préparer les documents nécessaires au lancement des études d'impact et enquêtes publiques, d'animer et suivre l'évolution du parc au fur et à mesure de sa réalisation.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable sur cette création de poste pour septembre 2001 par voie de mutation.

L'assemblée syndicale autorise M. le Président à procéder au recrutement .

Délibération N° 290601-11

LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

L'exiguïté des locaux techniques mis à disposition par le SMC nous oblige à envisager l'installation du secrétariat dans d'autres lieux. Des locaux sont pressentis à Champdeniers et libres au 1er trimestre 2002.

En attendant, le Président qui a reçu mandat par le bureau, propose de maintenir les locaux techniques à Ste-Eanne jusqu'en début 2002, sauf à trouver des locaux adaptés rapidement, et considère qu'il est de toute façon, prématuré d'implanter le siège social ou tous autres locaux techniques sur l'un des sites pressentis pour recevoir un parc de gestion des déchets.

Que le secrétariat soit à Ste-Eanne ou Champdeniers ne modifie en rien l'implantation actuelle du siège à Ste-Eanne et future, sur le lieu d'exploitation de l'unité de traitement.

Il propose donc que les services soient dotés d'ici à début 2002 de moyens techniques propres et de déplacer le secrétariat vers le centre du département jusqu'à ce qu'un lieu de traitement soit opérationnel.

Les réunions de bureau et de commissions pourront avoir lieu dans les locaux techniques et de secrétariat. Pour ce qui concerne les comités syndicaux, le Président propose que ces réunions soient tournantes.

REUNIONS DU COMITE SYNDICAL

Les prochaines réunions pourraient avoir lieu aux sièges sociaux des collectivités adhérentes au Smed selon le cycle suivant :

BRESSUIRE (SVL)
PRAHECQ (Sictom de Loubeau)
THOUARS Sivom du Pays Thouarsais)
PARTHENAY (District)
COULONGES (Sictom)
CHEF BOUTONNE (SVMC)
AIRVAULT (Mairie) pour le groupement CC Val de Thouet, CC
du Pays Thénézéen, Cme d'ASSAIS LES JUMEAUX et
AIRVAULT.
STE EANNE (SMC)

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte :

- ✓ que M. le Président lance les consultations afin que le Smed se dote de moyens techniques et de matériels de secrétariat
- ✓ que les prochaines assemblées soient tournantes dans les sièges sociaux des collectivités adhérentes. **La prochaine réunion aura lieu au siège social du SVL à Bressuire**

Délibération N° 290601-13

Délibération N° 290601-14

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h15.

Le Président du SMITED,
Jacques MASSE

Le Secrétaire de Séance,
Jannick VERGNAULT